

# Alerte à la fraude des Consommateurs SMP : Fraude aux soins palliatifs.



## La fraude aux soins palliatifs est une tendance dangereuse de la fraude

La fraude aux soins palliatifs n'est généralement pas signalée et peut causer un préjudice direct aux patients si elle n'est pas détectée. Le terme "fraude aux soins palliatifs" recouvre différents types de fraude qui sont tous préjudiciables à leur manière. Les fraudeurs ciblent les résidents d'établissements d'aide à la vie autonome et de maisons de retraite dont l'espérance de vie est supérieure à six mois et utilisent des tactiques de marketing à haute pression et non sollicitées pour les amener à accepter des services de soins palliatifs.

La fraude aux soins palliatifs est potentiellement plus dangereuse pour les bénéficiaires, car les soins palliatifs ne fournissent que des soins palliatifs. Cela signifie que l'objectif des soins passe des soins curatifs (traitement de la maladie) aux soins de confort (qualité de vie). Par exemple, lorsqu'un bénéficiaire reçoit un traitement de chimiothérapie pour un cancer et que sa couverture passe aux soins palliatifs, la chimiothérapie n'est plus un traitement couvert puisqu'il s'agit d'un traitement curatif. Bien que le bénéficiaire puisse mettre fin à sa couverture à tout moment, cela peut s'avérer difficile s'il est confronté à une inscription frauduleuse au service de soins palliatifs. En attendant d'être désinscrit, l'impossibilité de recevoir un traitement salvateur ou curatif pourrait être préjudiciable au bénéficiaire.

Parmi les autres dangers de la fraude aux soins palliatifs, on peut citer

- Recevoir des services inadéquats ou incomplets de la part d'un agent de soins palliatifs. Il peut s'agir de l'absence de visites qualifiées au cours de la dernière semaine de vie, d'une diminution des soins le week-end ou du non-respect du plan de soins d'un bénéficiaire.
- Détournement, abus ou négligence à l'égard des bénéficiaires ou vol de médicaments par un agent de soins palliatifs.
- S'inscrire dans un centre de soins palliatifs à l'insu ou sans l'autorisation du patient ou de sa famille.
- Certifier faussement ou ne pas obtenir la certification d'un médecin sur les plans de soins.
- Offrir des cadeaux ou des incitations pour encourager les bénéficiaires à opter pour les soins palliatifs, même s'ils ne sont pas en phase terminale.  
Facturer un niveau de soins supérieur à celui qui est nécessaire ou fourni, ou des services qui n'ont pas été reçus.

Le SMP recommande aux bénéficiaires de :

- S'assurer que leur médecin a évalué leur état de santé.
- S'assurer que le médecin a certifié que la personne est en phase terminale et que sa durée de vie ne dépassera pas six mois si la maladie poursuit son cours normal.
- N'acceptez jamais de cadeaux en échange de services de soins palliatifs et méfiez-vous des offres "trop belles pour être vraies".
- Signaler les plaintes relatives à la qualité des soins au SMP local et à l'Organisation pour l'amélioration de la qualité des soins centrés sur les bénéficiaires et les familles (BFCC-QIO) ([qioprogram.org/file-complaint](http://qioprogram.org/file-complaint)).

Votre SMP local est prêt à vous fournir les informations dont vous avez besoin pour vous **PROTÉGER** contre la fraude, les erreurs et les abus de Medicare ; **DÉCELER** les fraudes, les erreurs et les abus potentiels ; et **SIGNALER** vos préoccupations. Les SMP et leurs bénévoles formés contribuent à éduquer et à responsabiliser les bénéficiaires de Medicare dans la lutte contre la fraude aux soins de santé. Votre SMP peut vous aider à répondre à vos questions, préoccupations ou plaintes concernant des problèmes potentiels de fraude et d'abus. Il peut également vous fournir des informations et des présentations éducatives. Pour localiser votre Senior Medicare Patrol local, appelez le 1-877-808-2468 ou visitez le site [www.smpresource.org](http://www.smpresource.org).